

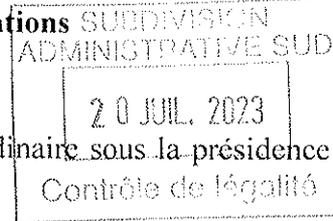


COMMUNE DE

Boulouparis

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Nouvelle-Calédonie
Province Sud

Extrait du registre des délibérations



L'an deux mil vingt-trois, le sept juillet

Le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Pascal VITTORI, Maire de la commune

Nombre de membres en exercice : 23

Date de la convocation : 27 juin 2023

Présents : M. Karlheinz CREUGNET, Mme Valérie TRAHAN, Mme Valentine TOFILI, M. Henri POIROI, Mme Josiane LECHANTEUR, Mme Fabienne SANTACROCE, M. Yannick ROLLAND, Mme Brigitte CLARISSE, M. Jean-Michel LAVAL, M. Jacques CHETAH, Mme Carine THEVEDIN, Mme Aude LEGRAS, M. Hervé KIKI, Mme Sandrine LODS, M. Philippe LEMAITRE, M. Roger THEVEDIN.

Absents excusés et représentés :

M. David CARNICELLI a donné procuration à Mme Valentine TOFILI

Mme Marielle AUVRAY a donné procuration à Mme Valérie TRAHAN

Mme Odette GEORGET a donné procuration à Mme Josiane LECHANTEUR

M. Richard OLLIVIER a donné procuration à M. Karlheinz CREUGNET

Absents :

M. Jérôme SIRET

Mme Sonia MAHOSSEM

ADOPTION :

- CONTRE :
- ABSTENTION :
- POUR : 21

Délibération n° 48/2023

Objet : Autorisation de signature du marché de travaux pour le renforcement du talus de Kouergoa

- Vu la loi n° 77/744 du 8 juillet 1977 modifiant le régime communal dans le territoire de la Nouvelle-Calédonie et Dépendances,
- Vu la loi n° 90-1247 du 29 décembre 1990 portant suppression de la tutelle administrative et financière sur les communes de Nouvelle-Calédonie et dispositions diverses relatives à ce territoire,
- Vu la loi organique n° 99/209 du 19 Mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,
- Vu la loi n° 99/210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,
- Vu la circulaire n° 22-016340-D du 13 septembre 2022 relative à l'élaboration de la programmation du Fonds exceptionnel d'investissement pour 2023,
- Vu la délibération 65/2022 du 4 novembre 2022 autorisant le lancement de la procédure d'appel d'offres pour la remise en état de la route de Kouergoa,
- Vu la demande de financement présentée par la commune de Boulouparis, en date du 16 décembre 2022,
- Vu la décision du Ministre des Outre-mer en date du 5 avril 2023,
- Vu la délibération n°34/2023 du 9 juin 2023 concernant l'autorisation de signature d'une convention de financement par l'état des travaux de sécurisation du talus de Kouergoa,

Exposé des motifs :

Considérant la volonté de l'équipe municipale de sécuriser le réseau de voirie communal, et notamment la



route de Kouergoa fragilisée par plusieurs phénomènes climatiques en 2021 et 2022, la commune a sollicité l'Etat pour un accompagnement financier du projet de sécurisation du talus de Kouergoa. En 2022, la commune a obtenu 3 600 000 francs CFP de financement dans le cadre du fonds de secours outre-mer et 19 898 091 francs CFP dans le cadre du FEI (Fonds Exceptionnel d'Investissement) 2023. Sur proposition du maire, le conseil municipal après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 :

D'habiliter le maire à signer le marché de travaux du renforcement du talus de Kouergoa avec l'entreprise retenue par la commission d'attribution d'appel d'offres et ses avenants, le cas échéant, dans la limite de 20% de majoration du montant du marché initial.

Article 2 :

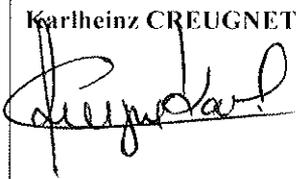
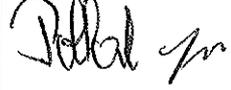
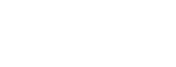
Le montant maximal du marché est fixé à la somme de trente-cinq-millions (35 000 000) francs CFP HT, hors revalorisations éventuelles.

Article 3 :

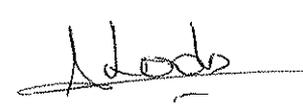
La dépense est imputable au budget communal de l'exercice 2023 - chapitre 21 : immobilisations corporelles.

Article 4 :

Le Maire et le trésorier de la province Sud sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise au Commissaire Délégué de la République pour la Province Sud et affichée à la porte de la mairie.

<i>Le maire</i> Pascal VITTORI 	<i>1^{er} adjoint</i> Karlheinz CREUGNET 	<i>2^{ème} adjointe</i> Valérie TRAHAN 	<i>4^{ème} adjointe</i> Valentine TOFILI 
<i>5^{ème} adjoint</i> Henri POIROI 	<i>6^{ème} adjointe</i> Josiane LECHANTEUR 	<i>Conseillère municipale</i> Fabienne SANTACROCE 	<i>Conseiller municipal</i> Yannick ROLLAND 
<i>Conseillère municipale</i> Brigitte CLARISSE 	<i>Conseiller municipal</i> David CARNICELLI 	<i>Conseillère municipale</i> Marielle AUVRAY 	<i>Conseiller municipal</i> Jean-Michel LAVAL 
<i>Conseillère municipale</i> Odette GEORGET 	<i>Conseiller municipal</i> Jacques CHETAH 	<i>Conseillère municipale</i> Carine THEVEDIN 	<i>Conseiller municipal</i> Richard OLLIVIER 



<i>Conseillère municipale</i> Aude LEGRAS 	<i>Conseiller municipal</i> Herve KIKI 	<i>Conseiller municipal</i> Jérôme SIRET	<i>Conseillère municipale</i> Sandrine LODS 
<i>Conseiller municipal</i> Philippe LEMAITRE 	<i>Conseillère municipale</i> Sonia MAHOSSEM	<i>Conseiller municipal</i> Roger THEVEDIN 	

Visa Certification caractère exécutoire de la présente délibération en vertu de sa transmission à la SAS le .../.../.....

Le maire

Pascal VIRTORI


SUBMISSION
ADMINISTRATIVE SUD

20 JUIL. 2023

Contrôle de légalité